



MINISTÈRE DES ZONES  
ÉCONOMIQUES SPÉCIALES ET  
DE LA DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE



Son Excellence,  
**Monsieur Denis SASSOU N'GUESSO**  
Président de la République,  
Chef de l'Etat.

**LES ZES, VECTEUR DE  
DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE  
POUR NOTRE PAYS**

Mag ZES - INVESTIR AUJOURD'HUI POUR BÂTIR LE CONGO DE DEMAIN.  
N° 001 - NOVEMBRE 2025

Mag ZES





# PORT AUTONOME DE POINTE-NOIRE



## LES INFRASTRUCTURES ET CAPACITÉS DU PORT AUTONOME DE POINTE-NOIRE (PAPN)

- UN TERMINAL À CONTENEURS MODERNE S'ÉTENDANT SUR 42 HECTARES, DOTÉ D'ÉQUIPEMENTS PERFORMANTS POUR UN TRAITEMENT OPTIMAL DES FLUX.
- PLUS DE 2000 MÈTRES LINÉAIRES DE QUAIS, ADAPTÉS À L'ACCUEIL DE NAVIRES DE GRANDE CAPACITÉ.
- UN TIRANT D'EAU DE -16 MÈTRES, FAISANT DU PAPN L'UN DES RARES PORTS EN EAU PROFONDE DE LA SOUS-RÉGION.
- UN PARC À BOIS DE 114 455 M<sup>2</sup>, AMÉNAGÉ POUR SOUTENIR LES EXPORTATIONS FORESTIÈRES.
- UN PARC AUTOMOBILE DE 11 000 M<sup>2</sup>, OFFRANT DES CAPACITÉS DE STATIONNEMENT ET DE MANUTENTION SÉCURISÉES.
- UNE ZONE LOGISTIQUE DE 4,5 HECTARES DÉDIÉE AU DÉPOTAGE DES MARCHANDISES, RENFORÇANT L'EFFICACITÉ DES OPÉRATIONS.
- UN TRAFIC ANNUEL SUPÉRIEUR À UN MILLION D'EVP, CONFIRMANT LE RÔLE STRATÉGIQUE DU PAPN DANS LES ÉCHANGES RÉGIONAUX ET INTERNATIONAUX.
- UNE CAPACITÉ D'ACCUEIL SIMULTANÉE DE PLUS DE 11 NAVIRES, POSITIONNANT POINTE-NOIRE COMME HUB MARITIME INCONTOURNABLE DE L'AFRIQUE CENTRALE.

# Sommaire



## 03 Sommaire

## 05 Présentation du MAG ZES

## 07 Edito

## 09 Vision du Président de la République, Chef d'État

- 09- Leadership présidentiel et transformation économique : Le cap des Zones Économiques Spéciales

## 11 Présentation des Zones Économiques Spéciales

- 11- Les ZES du Congo : Superficies et secteurs stratégiques
- 12- Cartographie générale des Zones Économiques Spéciales
- 13- Loi sur les Zones Économiques Spéciales, un régime d'exception
- 14- Dossier : Incitations fiscales et douanières
- 15- Un levier stratégique pour la transformation industrielle
- 16- Technologie, écologie, compétitivité : La vision industrielle du Congo
- 17- L'APPD-ZES : Un moteur stratégique pour les Zones Économiques Spéciales du Congo
- 20- Zoom sur certaines Zones Économiques Spéciales du Congo : Pointe-Noire, Ignié et Oyo/Ollombo

## 24 Activités des Zones Économiques Spéciales

- 24- Présentation des sociétés implantées dans la ZES de Pointe-Noire
- 25- Perspectives et engagement de l'État

- 26- Formations et emplois dans les Zones Économiques Spéciales

- 27- L'implication de Monsieur le Premier Ministre, Anatole Collinet MAKOSSO dans le déploiement des Zones Économiques Spéciales

- 28- La ZES de Pointe-Noire : Un modèle à répliquer

- 29- Partenariats Publics-Privés (PPP) : Un cadre moderne pour transformer l'investissement public au Congo et dans les Zones Économiques Spéciales

## 30 Flash actus ZES

- 30- À LA UNE DES ZES - 18 Juillet 2025 : Visite du Ministre d'État, Monsieur Jean-Jacques BOUYA au parc industriel de Maloukou dans la ZES d'Ignié
- 32- À LA UNE DES ZES : 9 Avril 2025 : Pipeline Pointe-Noire - Maloukou
- 32- 8 Mai 2025 : Rencontre stratégique avec ULSAN MINING CONGO
- 33- 28 Janvier 2025 : Visite de la délégation du bureau de la Commission Économie et Finances de l'Assemblée Nationale dans la ZES de Pointe-Noire

## 34 Santé & Bien-être

- 34- Santé mentale et équilibre au travail

## 35 ONG & Engagement Citoyen

- 35- Association en action : Entretien avec Madame Archela NGOMA

## 36 Remerciements



**vo**tre partenaire  
**str**atégique

**pour faciliter vos**  
**échanges commerciaux**



## NOS services



### DÉDOUANEMENT

Souscription de la DI, Déclaration en douane, Suivi des dossiers d'importation et d'exportation en amont et en aval (services douanes)



### TRANSPORT

Maritime, Aérien, Ferroviaire et Routier,



### MANUTENTION & STOCKAGE

-Manuelle et Mécanique  
-Nous disposons de plusieurs entrepôts répondant aux normes, réglementations en vigueur et aux standards internationaux.

### Contactez-nous

✉ [cts\\_pkiell@yahoo.fr](mailto:cts_pkiell@yahoo.fr) / [obtransit@yahoo.fr](mailto:obtransit@yahoo.fr) / [obtpointnoire46@yahoo.com](mailto:obtpointnoire46@yahoo.com)  
 🌐 [www.obtransit.com](http://www.obtransit.com)  
 ☎ +242 06 666 40 26 / +242 05 572 44 53

## NOS PARTENAIRES



CONGO  
HANDLING



## NOS AGENCES

**Brazzaville** : 20, rue Itoumbi- Mougali  
**Ouesso** : Rue ANENGO Rond Point BEAC

**Pointe-Noire** : à l'entrée du port Autonome (en face de l'Etat Major)  
**Oyo** : à l'enceinte du port



## MOTS MÊLÉS

- PARC
- ZONE
- USINE
- EMPLOI
- DOUANE
- SPECIALE
- FISCALITÉ
- ECONOMIE
- INDUSTRIE
- COMMERCE
- FORMATION
- TRANSPORT
- INNOVATION
- LOGISTIQUE
- PRODUCTION
- FINANCEMENT
- MARCHANDISE
- INVESTISSEMENT
- ENTREPRENEURIAT

E	I	N	V	E	S	T	I	S	S	E	M	E	N	T
L	N	W	F	E	X	P	O	R	T	A	T	I	O	N
L	P	T	O	K	C	F	N	E	M	P	L	O	I	I
O	T	E	R	U	Z	O	I	U	S	I	N	E	P	N
G	R	S	M	E	D	H	N	S	L	Z	X	S	R	D
I	A	I	A	N	P	V	H	O	C	I	W	P	O	U
S	N	D	T	U	C	R	L	X	M	A	O	E	D	S
T	S	N	I	S	M	O	E	H	B	I	L	C	U	T
I	P	A	O	K	A	G	M	N	N	Y	E	I	C	R
Q	O	H	N	V	P	R	C	M	E	B	B	A	T	I
U	R	C	V	L	A	A	W	F	E	U	Z	L	I	E
E	T	R	H	K	F	T	R	P	X	R	R	E	O	K
F	L	A	Z	O	N	E	I	C	Y	P	C	I	N	V
V	D	M	M	D	K	T	D	O	U	A	N	E	A	R
F	I	N	A	N	C	E	M	E	N	T	I	R	F	T



*Le Choix des Professionnels !*

# Présentation du Mag ZES



Le Mag ZES est une publication officielle du Ministère des Zones Économiques Spéciales et de la Diversification Économique de la République du Congo.

Une **Zone Économique Spéciale (ZES)** est un espace géographique délimité à l'intérieur d'un pays où s'applique un régime économique, plus avantageux que dans le reste du territoire national, afin d'attirer les investisseurs, de créer des emplois et de stimuler le développement économique.

Le Mag ZES permet de :

- Offrir une visibilité complète et structurée sur les projets, les réalisations et les investissements portés au sein des Zones Économiques Spéciales ;
- Valoriser les avancées de la politique nationale de transformation économique et en démontrer les impacts concrets ;
- Offrir une tribune d'expression aux acteurs publics, privés et à la société civile ;
- Promouvoir l'attractivité économique du Congo auprès des investisseurs à travers des contenus fiables, inspirants et documentés.





#MwanaMboka



# ÉLARGISSEZ VOS HORIZONS AVEC ECAir !

**Douala, Yaoundé &  
Libreville en vol  
direct au départ de  
Brazzaville.**



Achetez votre billet dès maintenant sur [www.fly-ecair.com](http://www.fly-ecair.com),  
l'application FlyECAir ou auprès de votre agence de voyage.

 (+242) 05 207 00 80 / 05 207 00 81

## Edito



### Sur la voie d'un développement global, inclusif et durable

C'est avec plaisir que je vous présente cette première édition du Mag ZES, un support d'informations, d'analyse et de prospective, entièrement dédié aux Zones Économiques Spéciales (ZES) et à la stratégie nationale de diversification économique.

Ce magazine se veut à la fois vitrine des avancées en cours et tribune des ambitions portées pour refonder notre modèle économique : moins dépendant des ressources extractives, plus ouvert à l'innovation, davantage inclusif, et résolument tourné vers un développement durable.

À ce titre, je rends un hommage appuyé à **Son Excellence Monsieur Denis SASSOU N'GUESSO**, Président de la République, Chef de l'État, dont la vision stratégique fait des ZES un levier majeur d'industrialisation, de transformation locale et de croissance durable. Cette vision dépasse la simple logique industrielle : elle trace les contours d'un nouvel horizon économique pour notre pays.

Je tiens également à exprimer ma profonde gratitude au Premier Ministre, Chef du Gouvernement, ainsi qu'à l'ensemble de mes collègues du Gouvernement, pour leur mobilisation et leur engagement à nos côtés.

Car le succès des ZES est le fruit d'un travail collectif et coordonné, dépassant les prérogatives d'un seul ministère. C'est ensemble, par la synergie de nos efforts, que nous transformons ces zones en véritables moteurs de croissance.

Afin d'attirer davantage d'investissements directs étrangers tout en stimulant l'entrepreneuriat local, nous avons mis en place un cadre incitatif ambitieux, alliant avantages fiscaux et douaniers à une sécurité juridique renforcée.

La récente adoption de la **loi n° 17-2025 du 21 juillet 2025, portant création des Zones Économiques Spéciales et déterminant leur régime et leur organisation**, marque une avancée majeure.

Elle établit les fondements d'un écosystème compétitif.



**Jean-Marc THYSTERE TCHICAYA**  
Ministre des Zones Économiques Spéciales et de la Diversification Économique.

Ces avancées, combinées à un climat des affaires en nette amélioration, nous placent aujourd'hui dans une position favorable pour accueillir investisseurs et entrepreneurs, congolais comme étrangers.

Je lance, à cet égard, un appel clair : à ceux qui ont déjà choisi le Congo, comme à ceux qui envisagent d'y investir, un nouvel environnement vous attend, façonné par une législation moderne, des incitations attractives et un engagement politique fort en faveur de la transformation structurelle de notre économie.

Ces mesures ne sont pas de simples facilités : elles traduisent notre volonté de bâtir un avenir partagé, dans le droit fil des objectifs du Plan National de Développement 2022-2026, pilier de notre ambition collective pour une prospérité inclusive et durable.

Enfin, je remercie chaleureusement l'ensemble de nos partenaires, tant institutionnels que privés, pour leur appui constant, ainsi que toutes les équipes mobilisées, dont l'implication a rendu possible la parution de cette première édition du Mag ZES.

**Jean-Marc THYSTERE TCHICAYA**  
Ministre des Zones Économiques Spéciales et de la Diversification Économique.



FONDS D'IMPULSION DE  
GARANTIE ET D'ACCOMPAGNEMENT

## ENSEMBLE, DONNONS VIE À VOTRE PROJET !

### FIGA – LE MOTEUR DE L'ENTREPRENEURIAT CONGOLAIS

Le Fonds d'Impulsion, de Garantie et d'Accompagnement (FIGA), désormais Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC), se positionne comme un acteur clé du développement économique national.

Sous la présidence de M. Rodrigue MALANDA SAMBA et la direction de M. Branham KINTOMBO (DG) et M. Brice MAKAYA KOKOLO (DGA), le FIGA modernise son action pour mieux soutenir les petites et moyennes entreprises congolaises à travers trois missions majeures :

- **Impulsion** : accompagnement des entrepreneurs, formation, appui à la formalisation et à la création d'entreprises.
- **Garantie** : sécurisation du financement grâce à des dispositifs innovants avec les banques et les institutions de microfinance.
- **Accompagnement** : suivi, conseil et renforcement des capacités pour assurer la pérennité des projets.

**LE FIGA S’AFFIRME COMME UN LEVIER STRATÉGIQUE DE LA CROISSANCE INCLUSIVE ET DURABLE DU CONGO, AU SERVICE DES PORTEURS DE PROJETS ET DE LA PROSPÉRITÉ NATIONALE.**



1

**KOLISA :**  
Crédit dédié au **MTPMEA**  
et **AGR** activités génératrices de revenus.

2

**OMEGA :**  
Appui aux **PME/PMI** en entrepreneuriat  
avec l'**UNOC**.

3

**FIGA FOR FIVE**  
Soutient les efforts des femmes et des jeunes porteurs de projets œuvrant en faveur de l'égalité des genres et de la promotion des métiers verts.

4

**FIGA CAPITAL :**  
Financement en capital-investissement  
pour les entreprises innovantes.

5

**LABEL KOLISA :**  
vise à structurer et professionnaliser  
le secteur de l'artisanat, en créant un label  
de qualité reconnu qui valorise l'identité locale.

6

**AGRO-BUSINESS :**  
Une initiative dédiée à l'accompagnement de  
l'entrepreneuriat agricole. Il soutient les entreprises  
agricoles sur tous les maillons de la chaîne  
de valeur, du conseil à la transformation.

7

**PROGRAMME "TA TOUNGUENO" :**  
Réinsertion économique par l'entrepreneuriat  
agropastoral.



+242 06 735 09 23  
+242 05 201 02 08



contact@figa.cg



www.figa.cg



96 Avenue de l'Amitié, Immeuble Diamond,  
Centre-ville, Brazzaville- République du Congo

## Vision du Président de la République, chef d'État



12 Novembre 2022 - Pose de la première pierre de construction de la Zone Économique Spéciale de Pointe-Noire par Son Excellence, Monsieur le Président de la République, Chef de l'État

### Leadership présidentiel et transformation économique : Le cap des Zones Économiques Spéciales

Sous l'impulsion de Son Excellence Monsieur Denis SASSOU N'GUESSO, Président de la République et Chef de l'État, le Congo s'est engagé dans une démarche audacieuse de mutation économique, fondée sur la diversification, la valorisation des ressources nationales et l'industrialisation.

Au cœur de cette dynamique, les Zones Économiques Spéciales (ZES) constituent des instruments structurants de la politique présidentielle, visant à :

- Moderniser le tissu productif ;
- Stimuler l'investissement privé ;
- Créer une base industrielle forte et compétitive.

#### 12 novembre 2022 : Pointe-Noire.

Le Président de la République, Son Excellence Denis SASSOU N'GUESSO, a procédé au lancement officiel des travaux de la Zone Économique Spéciale (ZES) de Pointe-Noire, première étape d'un ambitieux

programme de développement industriel conduit par le groupe ARISE IIP.

Cette zone stratégique devrait être achevée d'ici 2027.

Elle accueillera un large éventail d'activités industrielles.

Cette ZES s'inscrit au cœur de la politique nationale de diversification économique et de transformation locale des ressources.

Le Chef de l'État, en posant personnellement la première pierre de la ZES de Pointe-Noire, a exprimé bien plus qu'un acte protocolaire : il a affirmé une vision claire, volontariste et résolument tournée vers l'avenir.

Ce geste incarne un cap présidentiel : faire des ZES un levier concret de souveraineté économique, de croissance inclusive.



## Vision du Président de la République, chef d'État



Visite du Chef de l'État dans la Zone Économique Spéciale de Pointe-Noire

### Cadre législatif à la hauteur de la vision

Pour donner corps à cette ambition, l'État congolais a adopté en 2025 une législation forte : la **loi n°17-2025 du 21 juillet 2025 portant création des Zones Économiques Spéciales et déterminant leur régime et leur organisation** qui encadre juridiquement la création, l'organisation et le fonctionnement des ZES.

Ce texte reflète l'engagement de l'État à sécuriser les investisseurs, à clarifier les responsabilités et à structurer un écosystème industriel performant.

Il ouvre la voie à un environnement des affaires plus attractif, moderne et stable.

### Une vision présidentielle ancrée dans l'action

La vision du Président de la République ne se limite pas aux intentions : elle se traduit par des actions concrètes, des réformes ciblées et des projets emblématiques.

#### Par son orientation stratégique :

- le Congo se positionne comme un acteur industriel émergent en Afrique ;
- les ZES deviennent des espaces de souveraineté économique ;
- l'économie nationale entre dans une ère de transformation durable et d'innovation productive.

# Présentation des Zones Économiques Spéciales



## Les ZES du Congo : Superficies et secteurs stratégiques



Ce **référentiel** des zones économiques spéciales du Congo présente leurs superficies et leurs secteurs stratégiques, offrant une information claire et utile aux investisseurs et partenaires.

**9 Décembre 2024**  
Suivi des travaux par le Premier Ministre et le Conseiller Spécial du Président dans la Zone Économique Spéciale de Pointe-Noire

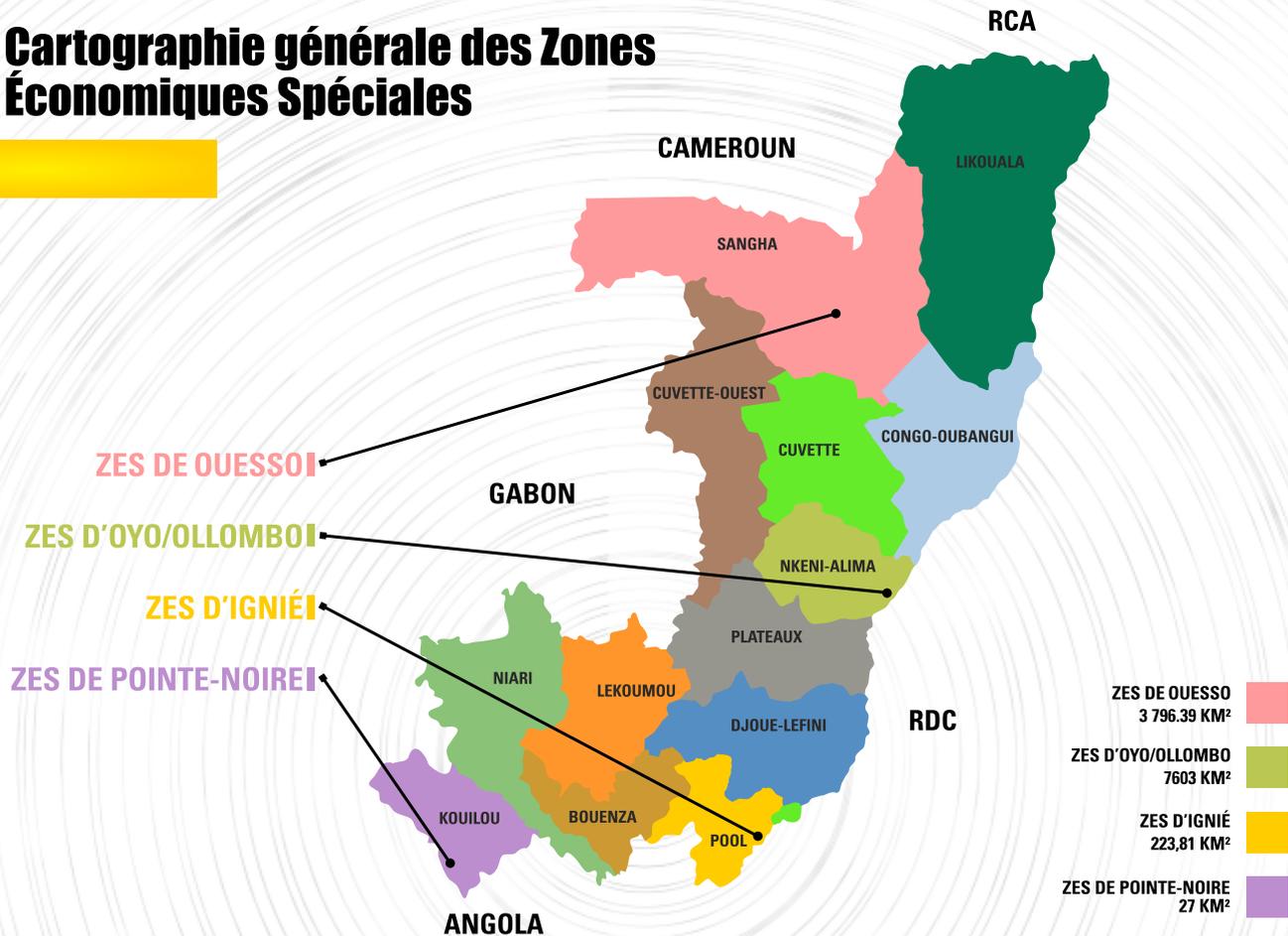
ZONES	SUPERFICIES	FILIÈRES CLÉS
OYO/OLLOMBO	7 603 km <sup>2</sup>	Agro-industrie, sylviculture
POINTE-NOIRE	27 km <sup>2</sup>	Pétrole, métallurgie, agroalimentaire, bois, plasturgie
OUESSO	3 796,39 km <sup>2</sup>	Forêts, agro-industrie
IGNIÉ	223,81 km <sup>2</sup>	Agro-industrie, construction, énergies renouvelables





# Présentation des Zones Économiques Spéciales

## Cartographie générale des Zones Économiques Spéciales



### ZONE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE DE OUESSO

**Superficie :** 3 796,39 km<sup>2</sup> ; **emplacement géographique :** elle est située en pleine forêt équatoriale, proche du Cameroun et de la RCA, au bord de la rivière Sangha ; présence d'une forêt riche en essences rares et variées ; un massif forestier de 15 000 000 d'hectares avec des essences forestières exploitables telles que le Sipo, l'Acajou, le Sapeli, l'Iroko, le Bilinga, le Tchitola, le Padouk, le Kossipo ; existence des cultures de rentes comme le café et le cacao ; présence de plantations de palmiers à huile ; richesse du sous-sol, ressources minières diverses (fer, or ...).

### ZONE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE D'OYO/OLLOMBO

**Superficie :** 7 603 km<sup>2</sup>, c'est la plus grande des Zones Economiques Spéciales en terme de superficie ; **emplacement géographique :** au centre du pays, de part et d'autre de la rivière Alima, ce qui lui confère un climat et un relief avantageux ; infrastructures modernes : présence d'un port fluvial opérationnel en toute saison en ce qui concerne le trafic vers Brazzaville (capitale politique) ; passage de la route nationale n° 2 et d'un aéroport de classe internationale.

### ZONE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE D'IGNIÉ

**Superficie :** 223,81 km<sup>2</sup> ; **emplacement géographique :** à proximité de la rive droite du fleuve Congo et des deux capitales les plus proches du monde à savoir Brazzaville et Kinshasa ; présence d'un complexe industriel déjà construit comprenant seize (16) usines de production des matériaux de construction en cours de réhabilitation, présence de deux grandes routes du pays : les routes nationales n°1 et n°2 inter-connectées ; projet du pont route rail sur le fleuve Congo.

### ZONE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE DE POINTE-NOIRE

**Superficie :** 27 km<sup>2</sup>, **emplacement géographique :** située au bord de l'océan atlantique favorisant une ouverture au monde et également une facilitation d'approvisionnement en denrées alimentaires et en matériaux ; le port autonome de Pointe-Noire : le seul port en eau profonde de la sous-région 16m de tirant d'eau ; un aéroport de classe internationale ; le chemin de fer ; des ressources énergétiques immenses (pétrole et gaz naturel ; des ressources minérales abondantes (phosphate, magnésium, potasse, fer).

# Présentation des Zones Économiques Spéciales



## Loi sur les Zones Économiques Spéciales, un régime d'exception

Le Président de la République a promulgué, la **loi n° 17-2025 du 21 juillet 2025, portant création des Zones Économiques Spéciales et déterminant leur régime et leur organisation**. Ce nouveau cadre législatif marque une étape décisive dans la politique de diversification économique du pays.

En modernisant la **loi n°24-2017 du 9 juin 2017** et sa révision partielle par la **loi n°2-2021 du 21 janvier 2021**, cette réforme harmonise désormais le dispositif national avec les standards africains en matière des Zones Économiques Spéciales.

Elle apporte une meilleure sécurité juridique, renforce l'attractivité du territoire congolais pour les investisseurs, et définit plus clairement les mécanismes de gouvernance, les incitations fiscales ainsi que les obligations des parties prenantes.

Ce nouveau texte légal reflète la volonté du gouvernement d'accélérer l'industrialisation du Congo, de stimuler la création d'emploi et de faire des Zones Économiques Spéciales un véritable levier de croissance inclusive et durable.

### Les objectifs principaux :

- Attirer les investissements directs étrangers (IDE);
- Créer des emplois durables;
- Favoriser l'innovation technologique;
- Encourager la transformation locale des ressources naturelles;
- Soutenir la croissance des PME congolaises.





## Présentation des Zones Économiques Spéciales

### Dossier : Incitations fiscales et douanières

Le gouvernement congolais met désormais en œuvre une série de mesures fiscales ambitieuses destinées à stimuler l'investissement productif et à renforcer la compétitivité du pays. Comme l'a souligné le ministre **Jean-Marc THYSTERETCHICAYA**, « *ces dispositifs s'inscrivent dans une logique d'efficacité et de modernisation, tout en tirant les leçons des insuffisances relevées dans les régimes antérieurs* ».

Sans les énumérer exhaustivement, **plusieurs dispositions déterminantes traduisent la volonté des autorités congolaises de bâtir un environnement économique propice à l'investissement**, parmi lesquelles figurent notamment :

- L'exonération de l'impôt sur les sociétés (IS) pendant une période de 5 à 10 ans, avec possibilité de prolongation selon la nature des projets industriels ;
- L'exonération de la TVA sur les exportations de biens transformés localement dans les zones économiques spéciales (ZES) ;

- La garantie d'une stabilité fiscale, assurant aux entreprises éligibles la constance des règles applicables sur plusieurs années ;
- La dispense de certaines taxes locales et parafiscales durant les phases critiques de démarrage ;
- La facilitation du rapatriement des dividendes et des capitaux étrangers, grâce à un régime de change plus souple et incitatif ;
- La réduction des droits de douane sur les équipements, machines et intrants nécessaires à l'installation des unités de production.

Ces mesures, désormais effectives, traduisent une orientation claire : faire du Congo un pôle d'attraction pour les investisseurs, tout en soutenant la transformation locale et la création d'emplois durables.



**Société ECO-CAMACO**  
spécialisée dans le montage de tracteurs,  
implantée au parc industriel de Maloukou dans la ZES d'Ignié

# Présentation des Zones Économiques Spéciales



## Un levier stratégique pour la transformation industrielle

Ce régime exceptionnel est conçu pour stimuler l'implantation de filières industrielles à haute valeur ajoutée, notamment dans les domaines du pétrole, de la métallurgie, de l'agroalimentaire, du bois et de la chimie. Il complète les facilités douanières déjà prévues dans les textes régissant les ZES.

En résumé, comme l'a souligné le PDG d'ARISE IIP, partenaire clé du projet : « **Les entreprises opérant dans les ZES bénéficieront d'une fiscalité et d'une taxation avantageuse, conçues pour libérer tout leur potentiel industriel.** ». Avec ce dispositif incitatif, le Congo envoie un signal fort à l'ensemble des investisseurs : les ZES sont des territoires d'opportunités, pensés pour réussir.

### Incitations douanières spécifiques

Dans le cadre du projet des ZES, des guichets uniques douaniers seront mis en place dans chaque zone afin d'accélérer les procédures d'import/export. L'objectif est de réduire les coûts logistiques et d'améliorer la fluidité des échanges. Les infrastructures seront connectées aux différents ports et axes routiers stratégiques, notamment à Pointe-Noire, Maloukou et Oyo.

### Une fiscalité adaptée pour l'industrialisation

Ces mesures sont pensées pour favoriser l'industrialisation rapide et durable du pays. Comme le rappelle le ministre chargé des ZES, **Jean-Marc THYSTERE TCHICAYA**, à ses collaborateurs :

« **L'expérience des anciennes zones franches africaines a montré que les exonérations fiscales doivent s'accompagner d'obligations de production et d'emplois locaux. Ainsi, les entreprises devront recruter prioritairement des congolais, former des techniciens locaux et respecter des critères de performance pour conserver leurs avantages.** ».

### Accès au foncier industriel :

- Terrains viabilisés disponibles dans chaque zone ;
- Services publics (électricité, eau, routes) en cours d'extension via des partenariats publics-privés.

### Guichet unique :

- Simplification administrative grâce à l'ACPCE et aux guichets ZES ;
- Création rapide d'entreprises, délivrance accélérée des autorisations.

### Main-d'oeuvre locale disponible :

- Jeunesse dynamique, motivée en cours de formation aux métiers industriels ;
- Priorité donnée à l'embauche des travailleurs congolais.

### Un climat d'affaires sécurisé

Le régime fiscal des ZES ne vise pas uniquement à baisser les impôts, mais à offrir un cadre juridique stable, clair et prévisible, renforçant la confiance des investisseurs.

L'État congolais s'engage à accompagner les entreprises via :

- Des protocoles d'accord transparents ;
- Une protection contre l'arbitraire administratif ;
- Une sécurité juridique et judiciaire renforcée dans les différents litiges ou contentieux ;
- Une vision partagée.



## Présentation des Zones Économiques Spéciales

### Technologie, écologie, compétitivité : La vision industrielle du Congo

Le Congo opte résolument pour une industrialisation responsable. Dans le développement de ses Zones Économiques Spéciales (ZES), le pays mise sur une approche doublement stratégique : l'innovation technologique et la transition écologique.

Deux piliers complémentaires, désormais au cœur de la vision industrielle nationale, portée par le Ministère des ZES et de la Diversification Économique.

#### L'innovation comme moteur de compétitivité

Automatisation, digitalisation des process, interconnexion des chaînes de production, solutions intelligentes de gestion des flux... Les ZES congolaises intègrent les technologies de pointe pour :

- Accroître la productivité industrielle ;
- Réduire les pertes énergétiques et logistiques ;
- Renforcer l'attractivité des sites auprès des investisseurs internationaux ;
- Assurer une transition écologique intégrée à la planification.

Les ZES du Congo ne sont pas de simples pôles industriels. Ce sont aussi des espaces pilotes d'une industrialisation durable, fondée sur :

- L'usage d'énergies renouvelables (solaire, biomasse, etc.) ;
- Le traitement des effluents et le recyclage des déchets industriels ;
- Des constructions écoresponsables et des normes environnementales rigoureuses.

#### Un modèle africain de croissance verte

Le Congo ambitionne de faire des ZES des vitrines régionales d'une économie verte et technologique, capable de générer de la valeur tout en respectant les équilibres écologiques et sociaux.

Le Congo intègre l'innovation technologique et la durabilité dans ses ZES. Par exemple, la ZES d'Ignié accueillera un projet d'énergie renouvelable de 65 MW : une centrale solaire hybride de 55 MW couplée à une unité de 10 MW à biomasse (développée par les sociétés TINDA ENERGY et COMPLANT) sur 100 hectares.



La société SEQUOIA PLANTATION installée dans la ZES de Pointe-Noire développe un projet axé sur la reforestation, la valorisation du bois et le partenariat avec les communautés locales, dans le cadre du PRONAR et de la transition vers une économie verte.

# Présentation des Zones Économiques Spéciales



## L'APPD-ZES : Un moteur stratégique pour les Zones Économiques Spéciales du Congo

### 1. Présentation générale

Créée par la loi n°25-2017 du 9 juin 2017 portant création de l'Agence de Planification, de Promotion et de Développement des Zones Économiques Spéciales, l'APPD-ZES est un établissement public à caractère industriel et commercial.

Elle constitue le bras opérationnel du gouvernement congolais pour transformer les ambitions économiques en réalisations industrielles, commerciales et sociales.



Visite des potentiels partenaires  
avec le Directeur Général de l'APPD-ZES  
au parc industriel de Maloukou - ZES d'Ignié

### 2. Rôle clé dans le développement des ZES

L'APPD-ZES agit comme chef d'orchestre pour la réussite des Zones Économiques Spéciales, à travers quatre grandes missions:

#### a) - Planification :

- Réaliser des études techniques, économiques et financières ;



Réunion technique du ministre Jean-Marc THYSTERE TCHICAYA  
avec l'équipe de l'APPD - ZES

- Élaborer et valider des plans d'aménagement et d'infrastructures ;
- Identifier les secteurs porteurs (industrie, agro-industrie, logistique, énergies) à installer dans les ZES.

#### b) - Promotion :

- Attirer des investisseurs nationaux et internationaux ;
- Vulgariser et valoriser les avantages fiscaux, douaniers et administratifs des ZES ;
- Organiser des rencontres économiques et des forums d'investissements.

#### c) - Développement et suivi

- Superviser les travaux d'infrastructures (routes, énergie, télécoms, zones industrielles) ;
- Suivre les projets et contrôler le respect des engagements contractuels.

#### d) - Guichet unique

- Simplifier les démarches administratives des entreprises ;



## Présentation des Zones Économiques Spéciales



28 Janvier 2025

Visite technique du Ministre des Zones Économiques Spéciales et de la Diversification Économique dans la ZES de Pointe-Noire

- Accompagner les investisseurs durant la phase de l'installation et tout le long de leur exploitation.

### 3. Impact économique et social attendu

Grâce à son action, l'APPD-ZES permet de :

- Créer des emplois pour les jeunes congolais ;
- Amplifier l'industrialisation du pays à travers le développement des ZES ;
- Diversifier l'économie en réduisant la dépendance aux hydrocarbures ;
- Dynamiser les échanges commerciaux internes et externes ;
- Stimuler la formation professionnelle et le transfert de technologies ;

- Renforcer l'attractivité du Congo comme destination d'investissements.

### 4. Vision

L'APPD-ZES ambitionne de faire des Zones Économiques Spéciales :

**« Des espaces modernes, compétitifs et inclusifs qui soutiennent la croissance économique et améliorent la qualité de vie des Congolais. »**

En résumé, l'APPD-ZES n'est pas seulement une structure administrative : elle est le catalyseur de la transformation économique du Congo dans le projet de développement des ZES.

Par ses projets, elle crée un pont entre le gouvernement, les investisseurs et les populations, garantissant que les Zones Économiques Spéciales deviennent de véritables pôles de prospérité partagée.

# Présentation des Zones Économiques Spéciales



**Monsieur Dieudonné Roch MASSOYI-ETEKKA**

**Directeur Général de l'Agence de Planification, de Promotion et de Développement des Zones Économiques Spéciales (APPD-ZES)**

**D**ieudonné Roch MASSOYI-ETEKKA incarne la vision stratégique du Congo dans la diversification économique et le développement industriel du Congo, sous la supervision du ministre des Zones Économiques Spéciales et de la Diversification Économique **Monsieur Jean Marc THYSTERE TCHICAYA**, à travers la politique du projet emblématique de **Son Excellence, Monsieur Denis SASSOU N'GUESSO**, Président de la République, Chef de l'État, la création des quatre (4) Zones Économiques Spéciales (ZES).

À la tête de l'APPD-ZES depuis 2022, il œuvre à faire des Zones Économiques Spéciales (ZES) de véritables pôles de croissance industrielle et de création d'emplois.

Sous son leadership et en qualité de premier Directeur Général, l'agence a franchi l'étape de son opérationnalisation, à travers, entre autres,



**Novembre 2022 - Signature conjointe PICP et APPD- ZES du bail de la société Canyon Metalloy**

l'élaboration des cadres administratifs et financiers, et des signatures de partenariats solides avec des investisseurs nationaux et internationaux.

Son rôle est central dans l'opérationnalisation des projets structurants tels que l'électrification hybride de la ZES d'Ignié ou encore le développement du parc industriel de Maloukou, le suivi de la construction de la ZES de Pointe-Noire.

Homme de rigueur et de conviction, MASSOYI-ETEKKA défend une approche orientée vers les résultats, la transparence et l'efficacité. Convaincu que les Partenariats Public-Privé (PPP) et les ZES sont des leviers essentiels de transformation, il met en avant leur potentiel pour renforcer l'attractivité du Congo, stimuler l'investissement, créer des emplois et développer le savoir-faire local.

**« Les PPP et les ZES ne sont pas seulement des outils de financement, ce sont des leviers puissants pour créer des emplois, développer le savoir-faire local et propulser le Congo vers une nouvelle ère de prospérité. »**

Dieudonné Roch MASSOYI-ETEKKA



## Présentation des Zones Économiques Spéciales

### Zoom sur certaines Zones Économiques Spéciales du Congo : Pointe-Noire, Ignié et Oyo/Ollombo

Le Congo mise sur ses Zones Économiques Spéciales (ZES) pour booster son industrialisation, attirer les investissements étrangers et renforcer la production locale.

À Pointe-Noire, Ignié et Oyo/Ollombo, des projets industriels et énergétiques ambitieux prennent vie.

#### ZES de Pointe-Noire : Plateformes Industrielles du Congo (PIC)

La société Plateformes Industrielles du Congo (PIC) est l'entité locale qui est chargée de gérer et exploiter la ZES de Pointe-Noire. Elle est détenue à 70% par ARISE Integrated Industrial Platforms (ARISE IIP) et à 30% par l'État congolais. Cette répartition du capital fait d'ARISE IIP le principal actionnaire, apportant son expertise, ses ressources financières et techniques pour le développement des plateformes. La PIC, de son côté, assure l'exploitation locale et la matérialisation du projet sur le territoire congolais. Elles offrent 150 millions USD d'infrastructures prêtes à l'emploi et visent au total plus d'un milliard USD d'IDE.

#### ZES d'Ignié : Parc industriel de Maloukou

La ZES d'Ignié se distingue par ses projets industriels et énergétiques.

Un parc solaire/biomasse de 65 MW, est en cours de développement par les sociétés TINDA ENERGY et COMPLANT, garantissant une énergie stable pour les industries locales.

Une usine de transformation d'huile de palme est également prévue, attirant les investisseurs sensibles aux projets éco-énergétiques. L'aménagement de la zone est confié à la société MACEFIELD, filiale de CRYSTAL VENTURES, avec des terrains entièrement viabilisés en eau et électricité, prêts à accueillir les industriels.

La ZES bénéficiera également de la logistique pétrolière grâce au pipeline Pointe-Noire-Maloukou, un projet russo-congolais, ouvrant de nouvelles opportunités pour le transport et la logistique du secteur pétrolier.

#### ZES d'Oyo/Ollombo : Agro-industrie et élevage

La ZES d'Oyo/Ollombo, d'une superficie de 7.603 km<sup>2</sup>, est principalement orientée vers l'agro-industrie et l'élevage.

Cette zone a été confiée au groupe ARISE IIP, chargé de piloter les projets et d'attirer les investissements.

Les projets prévus incluent des plantations de cacao et de palmeraies, des unités d'élevage et de pêche, ainsi que des unités agroalimentaires bénéficiant de franchises douanières pour faciliter le commerce.

L'objectif est de développer une chaîne de valeur locale, de stimuler l'emploi local et d'attirer les investisseurs nationaux et étrangers.

# Présentation des Zones Économiques Spéciales



La ZES de Pointe-Noire est la plus avancée en termes de développement, d'investissements et de mise en œuvre industrielle. Le Produit Intérieur Brut (PIB) peut être mesuré selon plusieurs approches (production, revenus, dépenses) et ne se limite pas aux recettes fiscales.

Pourtant, malgré son régime dérogatoire aux droits communs, la ZES de Pointe-Noire a directement contribué au budget de l'État à hauteur de **817 639 170 FCFA** en droits et taxes perçus entre 2023 et le premier trimestre 2025.

**Création d'emplois et développement industriel**  
1 925 emplois directs sont prévus pour les 14 unités industrielles planifiées. À ce jour, 700 emplois sont déjà pourvus sur les cinq (5) unités opérationnelles. Le reste des emplois sera généré avec la mise en service progressive des autres unités industrielles.

Ce chiffre est appelé à croître grâce :

- À la mise en œuvre effective du contenu local ;

- À l'attraction de nouveaux investisseurs, rendue possible par les dispositions fiscales incitatives.

## Investisseurs et filières stratégiques

À ce jour, quinze (15) investisseurs ont signé un bail avec le développeur, et six (6) d'entre eux ont déjà démarré leur production industrielle.

## Secteurs stratégiques couverts :

- Transformation du bois ;
- Agro-industrie ;
- Industrie pharmaceutique ;
- Raffinage et transformation des métaux ;
- Énergie solaire ;
- Matériaux de construction.

## Ces investissements soutiennent :

- La création de valeur locale ;
- La substitution aux importations ;
- La promotion des exportations ;
- La création d'emplois congolais.



## Présentation des Zones Économiques Spéciales

### Un port industriel au cœur de la ZES de Pointe-Noire : Un projet à fort potentiel logistique pour le Congo

Un projet de construction d'un port est envisagé au sein de la Zone Économique Spéciale (ZES) de Pointe-Noire, dans le cadre du vaste programme de développement industriel du Congo.

Cette infrastructure, annoncée par les autorités, congolaises viserait à faciliter le transport des marchandises et des matériaux produits dans la ZES.

Contrairement au Port Autonome de Pointe-Noire (PAPN), déjà opérationnel et situé à proximité, ce futur port aurait une vocation plus industrielle, directement liée aux activités de la ZES.

Il permettrait d'accoster des navires de taille moyenne, de charger et décharger des produits semi-transformés ou industriels, et de fluidifier les échanges entre les entreprises installées dans la zone et les marchés extérieurs.



Maquette de la Zone Économique Spéciale de Pointe-Noire

# Présentation des Zones Économiques Spéciales



Définition conceptuelle du port de la Zone Économique Spéciale de Pointe-Noire



Suivi de l'évolution des travaux de la ZES de Pointe-Noire par le Ministre **Jean-Marc THYSTERE TCHICAYA** accompagné de son Conseiller aux Infrastructures

## Complémentarité avec le port autonome de Pointe-Noire

La proximité du port autonome de Pointe-Noire n'est pas un frein, mais plutôt un atout majeur.

Les deux infrastructures pourraient fonctionner en complémentarité :

- Le Port Autonome de Pointe-Noire (PAPN) continuerait de gérer l'essentiel du trafic commercial national et international, notamment les conteneurs, le vrac général, les hydrocarbures et autres marchandises à grande échelle. Grâce à ses installations en eaux profondes et à ses infrastructures déjà bien établies, il restera le pivot logistique du pays, assurant la fluidité des échanges régionaux et internationaux ;
- Tandis que le port de la ZES se concentrerait sur les besoins spécifiques des industries implantées dans la zone, notamment : l'exportation des produits manufacturés et transformés localement (bois travaillé, ciment, produits agro-industriels), l'importation des

matières premières nécessaires à ces industries (minerais, matériaux de construction, intrants agricoles) et l'acheminement d'équipements industriels et de machines indispensables à la production, facilitant ainsi la compétitivité et le développement logistique de la ZES de Pointe-Noire.

## Un catalyseur pour l'industrialisation durable

Sur le plan économique, le projet aurait des retombées importantes :

- Réduction des coûts de transport pour les entreprises installées dans la ZES ;
- Accélération des exportations des produits locaux transformés ;
- Attraction de nouveaux investisseurs, séduits par la logistique intégrée de la ZES ;
- Création d'emplois directs et indirects dans la construction, la manutention et la maintenance portuaire.



# Activités des Zones Économiques Spéciales

## Présentation des sociétés implantées dans la ZES de Pointe-Noire



**Monsieur MOHIT Agrawal**  
Directeur Général de la Société PIC



FHC Medica	
SECTEUR D'ACTIVITÉ	SUPERFICIE (Ha)
Produits pharmaceutiques	1 hectare



EVERGREEN Congo	
SECTEUR D'ACTIVITÉ	SUPERFICIE (Ha)
Matériel de construction	0,30 hectare



AVM Copper Congo	
SECTEUR D'ACTIVITÉ	SUPERFICIE (Ha)
Affinage du cuivre	5 hectares



SEQUOIA (SPRC)	
SECTEUR D'ACTIVITÉ	SUPERFICIE (Ha)
Placage	0,5 hectares



X-OIL (Fuel Station)	
SECTEUR D'ACTIVITÉ	SUPERFICIE (Ha)
Distribution de pétrole	0,56 hectare



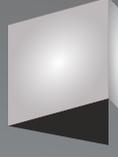
CANYON Metalloy	
SECTEUR D'ACTIVITÉ	SUPERFICIE (Ha)
Fabrication de silicium	25 hectares



CONGO CERAMICS	
SECTEUR D'ACTIVITÉ	SUPERFICIE (Ha)
Fabrication de carreaux	12,25 hectares



ALIMA Cure-Dents	
SECTEUR D'ACTIVITÉ	SUPERFICIE (Ha)
Fabrication de cure-dents	0,05 hectare



STB Congo	
SECTEUR D'ACTIVITÉ	SUPERFICIE (Ha)
Transformation du bois	1 hectare



CAD Congo	
SECTEUR D'ACTIVITÉ	SUPERFICIE (Ha)
Agro-transformation	5,65 hectares



SEDL	
SECTEUR D'ACTIVITÉ	SUPERFICIE (Ha)
Agro-transformation	10 hectares



ATMS	
SECTEUR D'ACTIVITÉ	SUPERFICIE (Ha)
Textile	10 hectares



PT Delta DUNIATEKSTIL	
SECTEUR D'ACTIVITÉ	SUPERFICIE (Ha)
Textile	85 hectares



FREYA WOOD	
SECTEUR D'ACTIVITÉ	SUPERFICIE (Ha)
Contre-plaqué	10 hectares



AFRICA Alloys	
SECTEUR D'ACTIVITÉ	SUPERFICIE (Ha)
Raffinage et transformation des métaux	1 hectare

# Activités des Zones Économiques Spéciales



## Perspectives et engagement de l'État

Pour libérer pleinement le potentiel de la ZES de Pointe-Noire, le Gouvernement s'emploie à :

- Assurer un approvisionnement énergétique fiable ;
- Finaliser la mise à disposition des terres ;
- Achever les infrastructures publiques essentielles, notamment le Guichet Unique.

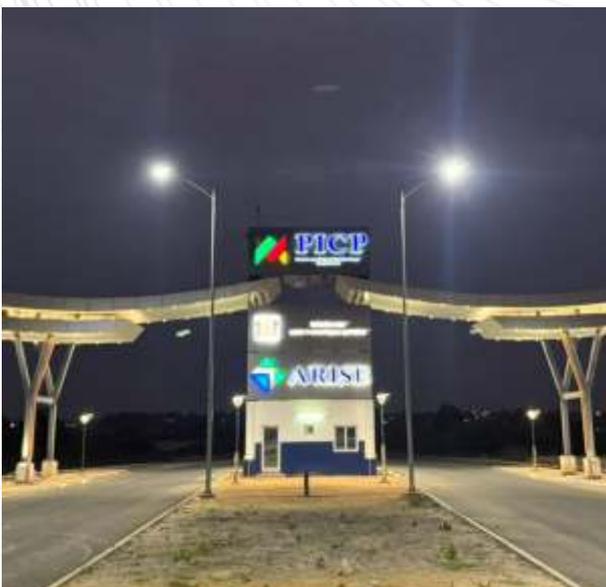
Les bénéfices des ZES, bien qu'encourageants, ne deviendront durables que si :

- Le nouveau cadre légal est appliqué avec rigueur ;

- Les engagements étatiques sont respectés ;
- Des partenariats public-privés structurants sont mobilisés pour la transformation locale des ressources.

Cette stratégie vise à :

- Créer davantage de valeur ajoutée locale ;
- Soutenir les PME/PMI nationales ;
- Générer des emplois durables ;
- Renforcer la balance commerciale du pays.



Entrée de la Zone Économique Spéciale de Pointe-Noire



10 Juillet 2025

Signature du contrat d'approvisionnement en électricité de la ZES de Pointe-Noire



## Activités des Zones Économiques Spéciales

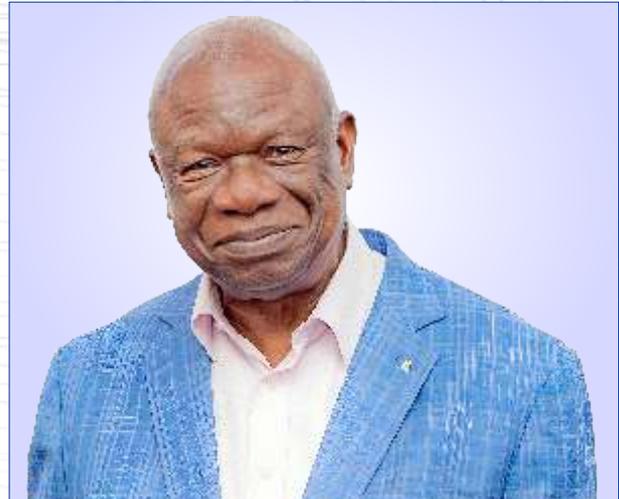
### Formations et emplois dans les Zones Économiques Spéciales

Le développement des Zones Économiques Spéciales implique la formation de la main-d'œuvre qualifiée. À Pointe-Noire, deux universités techniques (projets en cours) renforceront l'interface entre enseignement et besoins industriels. Des partenariats avec des écoles techniques sont envisagés dans chaque région des Zones Économiques Spéciales.

De plus, des programmes de formation pratique sont déployés localement : l'exemple du chantier d'assainissement du parc industriel de Maloukou où de nombreux jeunes riverains sont continuellement en formation.

Des stages professionnels en entreprise et des modules de reconversion visent à préparer les populations locales aux métiers de la plasturgie, de la métallurgie, de l'agroalimentaire, etc.

L'objectif du gouvernement est que les Congolais soient prioritairement embauchés dans les nouveaux parcs industriels, ce qui renforcera leur employabilité et dynamisera le tissu socio-économique local.



Professeur Louis BAKABADIO  
Conseiller spécial du Président de la République et PCA de PIC

#### Les perspectives d'emplois dans la ZES de Pointe-Noire

Dès sa première phase, le parc industriel devrait générer :

- 8 000 emplois directs
- 16 000 emplois indirects

À l'horizon 2031, les prévisions atteindraient :

- 28 330 emplois directs
- 42 495 emplois indirects

Soit plus de 70 000 opportunités économiques, contribuant de manière significative à la lutte contre le chômage et à l'amélioration des conditions de vie des populations locales.



## Activités des Zones Économiques Spéciales



### L'implication de Monsieur le Premier Ministre, Anatole Collinet MAKOSSO dans le déploiement des Zones Économiques Spéciales

Sous l'autorité du Chef de l'État,  
**Monsieur Anatole Collinet MAKOSSO,**  
Premier Ministre, Chef du Gouvernement,  
joue un rôle déterminant dans la mise en œuvre  
opérationnelle de la stratégie nationale de  
développement, en particulier dans le pilotage  
du développement des Zones Économiques  
Spéciales (ZES).



Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement  
Anatole Collinet MAKOSSO

**F**ervent artisan de cette politique de transformation économique, le Premier ministre a multiplié les missions de terrain, notamment à Pointe-Noire et à Brazzaville, pour suivre personnellement l'évolution des chantiers et s'assurer de la levée des contraintes techniques et logistiques.

Par son leadership et sa coordination des actions gouvernementales, Anatole Collinet MAKOSSO met en musique la vision présidentielle, en garantissant la cohérence entre les différents ministères impliqués, l'harmonisation des financements, et la mobilisation des partenaires techniques et financiers autour de ce programme stratégique.



9 Décembre 2024  
Visite du Premier Ministre, Chef du Gouvernement et de sa délégation  
dans la ZES de Pointe-Noire



## Activités des Zones Économiques Spéciales

### La ZES de Pointe-Noire : Un modèle à répliquer



Visite du Premier Ministre sur le site de la Zone Économique Spéciale de Pointe-Noire

**P**orte-étendard de la nouvelle politique industrielle du Congo, la Zone Économique Spéciale (ZES) de Pointe-Noire s'impose comme le premier maillon d'un réseau de pôles de croissance, appelée à essaimer bientôt à Oyo-Ollombo et Ouesso, dans le sillage de son succès.

#### Un projet au service de la diversification

Créée par la **loi n°19-2018 du 5 juin 2018**, la ZES de Pointe-Noire s'étend sur 27 km<sup>2</sup>. Portée par un partenariat public-privé entre l'État congolais et ARISE IIP, elle constitue une réponse concrète à l'ambition nationale de diversifier l'économie et de réduire la dépendance vis-à-vis des hydrocarbures. La ZES de Pointe-Noire se positionne comme un levier de transformation économique à travers le développement de plusieurs secteurs clés :

- Raffinage pétrolier ;
- Métallurgie ;
- Industrie chimique ;
- Agroalimentaire ;
- Transformation du bois et du papier.

#### Les investissements à forte valeur ajoutée

Le principal développeur, ARISE IIP, prévoit un investissement global de près d'un milliard de dollars américains, dont 150 millions spécifiquement dédiés au développement de l'écosystème industriel local :

- Parmi les infrastructures en cours : la mise en service d'une ligne électrique de 10 mégawatts, essentielle pour garantir l'approvisionnement énergétique de la ZES.
- La ZES de Pointe-Noire s'affirme comme un catalyseur de la transformation industrielle du pays, un modèle à dupliquer pour accélérer l'émergence de nouvelles zones à Brazzaville et Ouesso.

Pour attirer les investissements et encourager l'industrialisation, le Congo mise sur un cadre fiscal et douanier ultra-compétitif au sein de ses Zones Économiques Spéciales (ZES).

Une réforme ambitieuse est en cours, portée par la nouvelle loi sur les ZES adoptée en juillet 2025, avec un objectif clair : offrir un environnement fiscal stable, prévisible et incitatif, aligné sur les meilleures pratiques africaines.



Visite du **Ministre des Zones Économiques Spéciales** et de la Diversification Économique dans la Zone Économique Spéciale de Pointe-Noire.

# Activités des Zones Économiques Spéciales



## Partenariats Publics-Privés (PPP) :

### Un cadre moderne pour transformer l'investissement public au Congo et dans les Zones Économiques Spéciales

**D**ans un contexte où le développement économique exige des solutions innovantes, le Partenariat Public-Privé (PPP) s'impose comme un instrument stratégique au service de la transformation du Congo.

Avec la **loi n°88-2022 du 30 décembre 2022 relative aux contrats de partenariat public-privé**, l'État congolais s'est doté d'un cadre juridique clair, structuré et attractif, favorisant la collaboration entre les pouvoirs publics et les investisseurs privés, pour la réalisation de projets d'intérêt général.

Ce dispositif novateur ouvre la voie à une mobilisation plus efficace des ressources privées, dans des secteurs clés tels que les infrastructures, l'énergie, la logistique, l'industrie, l'agriculture et les technologies.

Les Zones Économiques Spéciales (ZES) sont au cœur de cette dynamique. Grâce aux mécanismes offerts par la loi sur les PPP, elles deviennent des espaces d'innovation, de production et de croissance, où les projets peuvent être conçus, financés et mis en œuvre dans des conditions optimales de sécurité juridique et de rentabilité économique.



**Monsieur Denis Christel SASSOU-N'GUESSO**  
Ministre de la Coopération Internationale et de la Promotion  
du Partenariat Public-Privé

Ce renforcement du partenariat public-privé est porté avec engagement par le Ministre de la Coopération Internationale et de la Promotion du Partenariat Public-Privé, Monsieur Denis Christel SASSOU-N'GUESSO, qui incarne une vision ambitieuse, tournée vers l'efficacité, la transparence et la transformation structurelle de l'économie nationale.

À travers sa stratégie proactive, le ministère multiplie les cadres d'échanges avec les investisseurs, accélère les réformes et positionne le Congo comme un acteur crédible et attractif dans l'espace économique régional.

Le partenariat public-privé, en lien avec les ZES, devient un moteur puissant pour bâtir le Congo de demain.



## Flash actus ZES

### À LA UNE DES ZES

## 18 Juillet 2025 Visite du Ministre d'État, Monsieur Jean-Jacques BOUYA au parc industriel de Maloukou dans la ZES d'Ignié



Suivi des travaux par le **Ministre d'Etat** dans la Zone Économique Spéciale d'Ignié au parc industriel de Maloukou

**D**ans le cadre du suivi des projets d'infrastructures liés aux Zones Économiques Spéciales (ZES), le Ministre d'État Jean-Jacques BOUYA, en charge de l'Aménagement du Territoire et des Grands Travaux, a effectué une visite de terrain au parc industriel de Maloukou dans la ZES d'Ignié.

#### Objectifs de la visite :

- Constater l'état d'avancement des travaux d'électrification et d'adduction d'eau ;
- Inspecter la viabilité technique du parc industriel dans la perspective de son entrée en activité ;
- Donner des orientations pour accélérer les derniers chantiers.

#### Electricité : Une étape décisive franchie

- Le ministre d'État s'est dit globalement satisfait de la progression des installations ;
- Le poste de transformation principal est quasi achevé ;
- La ligne de dérivation électrique (14 km) en provenance de la haute tension est en cours de finalisation ;

- Les tests à sec ont été réalisés avec succès, les tests à chaud sont imminents ;

- L'alimentation en électricité issue du barrage hydro-électrique d'Inga marquera la fin de la dépendance aux groupes électrogènes coûteux.

#### Eau potable: L'autre priorité

Les infrastructures hydrauliques en cours permettront bientôt de :

- Fournir l'eau potable au parc industriel ;
- Alimenter les villages environnants, notamment Mandiele ;
- Améliorer les conditions de vie des populations riveraines.

#### Volet social intégré

Le projet prévoit :

- La réhabilitation d'une école et d'un centre de santé ;
- La construction d'un marché local pour dynamiser l'économie communautaire ;
- Des actions concrètes de développement durable autour du site.

## Flash actus ZES



Visite du **Ministre d'État Jean Jacques BOUYA** au parc industriel de Maloukou

**U**n financement à hauteur de 6 millions de dollars est prévu par la Banque Arabe pour le Développement Économique en Afrique (BADEA), dans le cadre du Projet d'Appui à la Plate-forme Industrielle de Maloukou (PAPIM).

### **Déclaration du ministre d'état :**

« Il s'agit maintenant de rendre opérationnel le parc industriel de Maloukou.

Grâce à l'apport en électricité, en eau et en infrastructures, nous franchissons une étape cruciale.

D'ici février prochain, les premières unités industrielles pourront entrer en service. »



## Flash actus ZES

### À LA UNE DES ZES

#### 9 Avril 2025 : Pipeline Pointe-Noire - Maloukou

L'Assemblée nationale a donné son approbation pour la construction d'un oléoduc reliant Pointe-Noire à Maloukou, via Loutété.

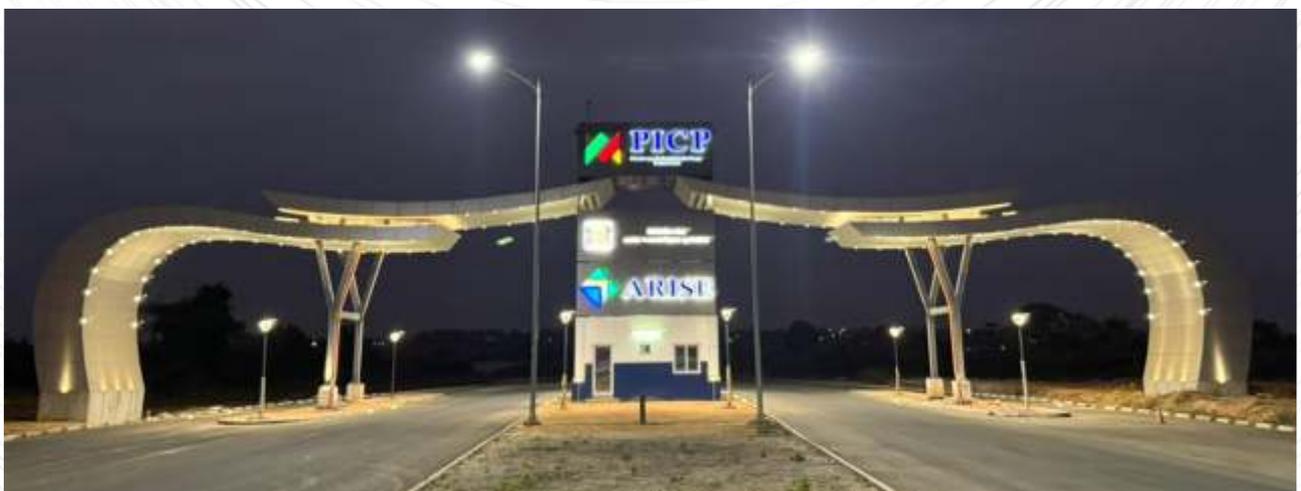
Ce projet sera réalisé par la société russe Zakneftegazstroy-Prometey (à hauteur de 90%), en partenariat avec la SNPC (10%). L'infrastructure vise à optimiser l'acheminement des produits pétroliers et à renforcer la logistique au service des Zones Économiques Spéciales situées dans le sud et le centre du pays, contribuant ainsi à une meilleure intégration territoriale du tissu industriel national.

#### 8 Mai 2025 : Rencontre stratégique avec ULSAN MINING CONGO

Le Ministre Jean-Marc THYSTERE TCHICAYA a reçu, à Brazzaville, une délégation de la société ULSAN Mining Congo, filiale du groupe turc ULSAN, déjà engagée dans l'exploitation du gisement de fer de Mayoko, dans le département du Niari.



M. Fatih GÜLSÜN, président du groupe ULSAN, a exprimé la volonté de son entreprise d'aller plus loin : implanter une unité industrielle de transformation du minerai de fer au sein de la Zone Économique Spéciale (ZES) de Pointe-Noire. Une initiative qui s'inscrit pleinement dans les ambitions nationales de création de valeur ajoutée locale et de diversification de l'économie.



## Flash actus ZES



### 28 Janvier 2025 : Visite de la délégation du bureau de la Commission Économie et Finances de l'Assemblée Nationale dans la ZES de Pointe-Noire



Visite de la Commission Économie et Finances de l'Assemblée nationale dans la Zone Économique Spéciale de Pointe-Noire

Une importante délégation de la Commission Économie et Finances de l'Assemblée Nationale, conduite par son Président l'honorable Maurice MAVOUNGOU s'est rendue dans la Zone Économique de Pointe-Noire pour une visite de terrain afin de constater l'état d'avancement du chantier.

#### Objectifs:

- Faire le point sur l'évolution des travaux d'infrastructure;

- Dialoguer avec les équipes techniques en charge du projet ;
- Réaffirmer l'engagement des parties prenantes en faveur d'un développement durable, inclusif et axé sur l'industrialisation locale.

Une étape cruciale dans la concrétisation de la vision stratégique portée par les ZES, au service de la transformation économique du Congo.

État d'avancement du réseau routier opérationnel dans la Zone Économique Spéciale de Pointe-Noire





## Santé & Bien-être

### SANTÉ MENTALE ET ÉQUILIBRE AU TRAVAIL



**D**ans un monde professionnel de plus en plus exigeant, la santé mentale est devenue une préoccupation majeure. Stress chronique, anxiété, burn-out ou encore dépression sont aujourd'hui des réalités fréquentes dans les milieux de travail, quel que soit le secteur d'activité.

Le **Dr Ruphine IBATTA NGOMA**, fort d'une expérience en médecine à l'échelle internationale, nous éclaire sur les enjeux de la santé mentale au travail et partage des pistes pour préserver son équilibre personnel et professionnel.

#### Pourquoi la santé mentale au travail est-elle importante ?

Le travail structure nos journées, donne un sens à nos actions et nous permet de subvenir à nos besoins. Mais lorsque la pression devient constante, que les relations professionnelles se dégradent ou que les objectifs deviennent inatteignables, le psychisme en souffre.

Un corps fatigué peut se reposer, mais un esprit épuisé a besoin d'un accompagnement. La santé mentale n'est pas un luxe, c'est une nécessité pour bien vivre.

Comment préserver son équilibre mental au travail ?

Voici quelques clés essentielles selon le **Dr Ruphine IBATTANGOMA** :

1. Écouter les signaux du corps et de l'esprit.
2. Apprendre à dire non.
3. Instaurer des pauses régulières.
4. Maintenir un équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.
5. Chercher de l'aide si nécessaire.

#### Le mot du médecin

**« J'ai rencontré trop de patients qui consultaient quand tout allait mal. Pourtant, il est possible d'agir bien avant que la situation ne devienne critique. La prévention en santé mentale est aussi importante que celle des maladies physiques. »**

#### En résumé

Prendre soin de sa santé mentale au travail, c'est :

- Mieux se connaître ;
- Savoir s'arrêter ;
- Travailler dans un environnement sain ;
- Prévenir plutôt que guérir.

Par le **Dr Ruphine IBATTANGOMA**,

Médecin généraliste

Cabinet Médical

La Rosée situé à Brazzaville,

résidence les flamboyants

(vers l'Hôpital Militaire),

Tél : (+242) 06 802 22 46 / 06 672 34 80

Email : cabinetmedicallarosee@gmail.com

République du Congo

# ONG & Engagement citoyen



## Association en action : Entretien avec madame Archela NGOMA

### PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

#### Histoire de l'association

##### *Quand et comment a-t-elle été fondée ?*

L'idée a germé après le décès de mes parents. Elle a pris forme concrètement en 2019, année de la création officielle de l'association.

##### *Quelle est votre mission principale ?*

Nos actions s'adressent avant tout aux orphelins, au cœur de notre engagement. Cependant, conscients des réalités sociales environnantes, nous étendons également notre soutien aux veuves et aux personnes vivant dans une grande précarité, afin de renforcer la solidarité au sein des communautés.

### OBJECTIFS ET MISSIONS

##### *Quels sont vos objectifs à court terme ?*

À court terme, notre objectif est d'apporter un soutien moral et matériel immédiat aux orphelins. Cela inclut la distribution de vivres, vêtements, fournitures scolaires et jouets, mais aussi la mise en place d'un soutien affectif destiné à leur redonner confiance et espoir.



##### *Quels sont vos objectifs à long terme ?*

À long terme, nous souhaitons développer des partenariats avec des familles d'accueil ou des parrains, afin d'assurer un suivi régulier des enfants.

##### *Quelles sont les actions concrètes que vous avez déjà menées jusqu'à présent ?*

Depuis notre création, nous avons organisé plusieurs opérations de solidarité : distributions de vivres, de vêtements, de jouets et de fournitures scolaires.

Nous avons également initié des activités récréatives et éducatives destinées à rompre l'isolement des enfants, à favoriser leur épanouissement et à leur offrir des moments de joie partagée.

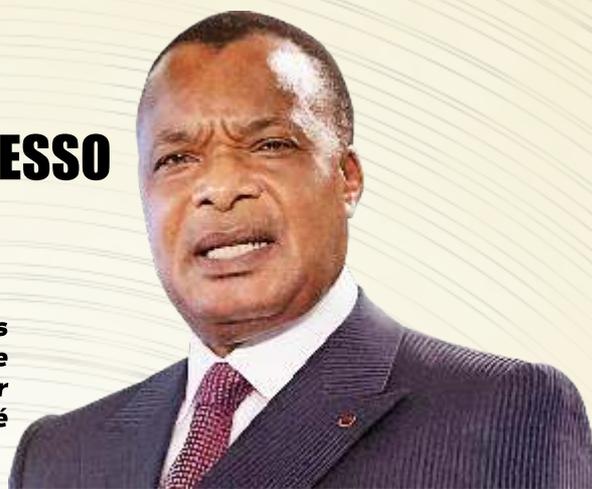
##### *Quels types de projets ou d'activités organisez-vous régulièrement ?*

Nous organisons régulièrement des campagnes de dons à l'occasion des grandes fêtes, des sorties éducatives et ludiques, ainsi que des campagnes de sensibilisation visant à promouvoir la solidarité envers les orphelins et les enfants vulnérables.

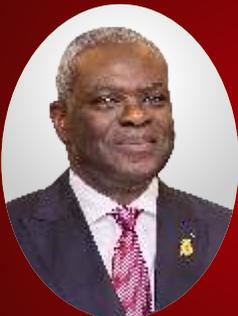


# Son Excellence, Monsieur Denis SASSOU-N'GUESSO

Président de la République, Chef de l'État.



*Visionnaire et artisan de la politique des Zones Économiques Spéciales, il impulse une stratégie nationale de transformation économique, fondée sur l'industrialisation, la diversification et l'attractivité de la République du Congo.*



## Monsieur Anatole Collinet MAKOSSO

Premier Ministre, Chef du Gouvernement,  
Coordonnateur Général de l'Action  
Gouvernementale

Il assure la cohérence intersectorielle de la politique nationale des ZES, dans le respect des orientations du Plan National de Développement (PND).



## Monsieur Pierre MABIALA

Ministre d'Etat, Ministre des Affaires  
Foncières, du Domaine Public  
et des Relations avec le Parlement  
garant de la Sécurisation Juridique  
des Assiettes Foncières

Il veille à la mise à disposition des sites stratégiques pour l'implantation des Zones Industrielles et assure la concertation avec les organes législatifs.



## Monsieur Jean Jacques BOUYA

Ministre d'Etat, Ministre de l'Aménagement  
du Territoire et des Grands Travaux

Pilier des Projets d'infrastructures majeurs (routes, réseaux, adduction d'eau, énergie), il supervise la viabilisation des ZES.

Son suivi rigoureux permet de lever les goulots d'étranglement techniques.



## Monsieur Bruno Jean Richard ITOUA

Ministre des Hydrocarbures

S'engage dans une stratégie visant à valoriser davantage les ressources pétrolières et gazières sur le territoire national. Ce partenariat entre le secteur des Hydrocarbures et les ZES, favorise la création d'unités locales de transformation, le développement d'infrastructures industrielles adaptées.



## Madame Arlette SOUDAN NONAULT

Ministre de l'Environnement,  
du Développement Durable  
et du Bassin du Congo

Elle joue un rôle essentiel dans l'orientation écologique des ZES. En veillant à l'intégration des normes environnementales dans les projets industriels, elle garantit que le développement des ZES s'effectue dans le respect de la biodiversité et des équilibres naturels.



## Madame Rosalie MATONDO

Ministre de l'Economie Forestière

Elle oeuvre à l'intégration des enjeux de foresterie durable, de reboisement industriel et de valorisation de la biomasse dans la dynamique verte des Zones Economiques Spéciales.



## Monsieur Denis Christel SASSOU N'GUESSO

Ministre de la Coopération Internationale  
et de la Promotion du Partenariat  
Public-Privé

Il mobilise les financements internationaux, les investisseurs privés et les Etats partenaires pour accélérer l'émergence des ZES et des projets con-nexes.



## Monsieur Emile OUOSSO

Ministre de l'Energie et de l'Hydraulique

Maillon essentiel de l'opérationnalisation des ZES, il assure l'approvisionnement en énergie et en eau potable, avec des contrats d'envergure signés pour sécuriser l'environnement industriel des entreprises.

Le **Mag ZES** remercie tout particulièrement ces personnalités pour leur engagement continu dans la mise en œuvre et la consolidation du modèle des Zones Économiques Spéciales au Congo.



Allée centrale de la Zone Économique Spéciale de Pointe-Noire  
Septembre 2025

**Monsieur Celand Chancel LOEMBET MASIMANGO**  
– Directeur de Publication et Coordonnateur en Chef  
du Mag ZES, Communication et Relation presse.

**Monsieur Franchel KINKONDAT**  
– Rédacteur en Chef

**Monsieur David MIYOUNA**  
– Secrétaire de rédaction et responsable des pôles Recherche et  
Documentation éditoriale

**Madame Carole Josiane SYLVANGUI BAMBI**  
– Responsable Commerciale et Marketing

**Monsieur Lala Glody TINGU MATENDI**  
– Responsable de la relecture éditoriale

**Madame Pursel Hilara OKOMBI**  
– Assistante Commerciale et Marketing, Journaliste  
au Mag ZES

**Monsieur Serge Romuald SCHEIFF-SANTOS**  
– Designer graphique

– Impression réalisée par : **Imprimerie Design+**



Contacts :  
Ministère des Zones Économiques Spéciales  
et de la Diversification Économique

+242 066377617  
+242 053874310

contact@magzes.com

www.magzes.com

Facebook : @magzes

Adresse : Boulevard Denis SASSOU-N'GUESSO  
(Rond point la Grande Poste- centre ville),  
Brazzaville – République du Congo



**Monsieur  
Parfait Chrisosthème MAKITA**  
Directeur Général  
de La Congolaise Des Eaux

Mot de remerciement du Directeur Général de La Congolaise des Eaux  
Monsieur Parfait Chrisosthème MAKITA

A Son Excellence,  
Monsieur Denis SASSOU N'GUESSO,  
Président de la République, Chef de l'État,

Excellence, Monsieur le Président de la République, Chef de l'État,

C'est avec humilité et un profond respect qu'au nom de l'ensemble du personnel de La Congolaise des Eaux (LCDE) et en mon nom propre, je vous exprime toute notre gratitude pour la mise en œuvre du projet Station Eau Pratique (SEP).

Cette initiative, née de votre vision pragmatique, s'inscrit désormais durablement dans le processus de résolution urgente des problématiques d'accès à l'eau potable en milieu urbain et semi-urbain.

Conformément à vos instructions du 28 novembre 2024, lors de votre adresse sur l'état de la Nation devant le Parlement réuni en Congrès, nous réjouissons de poursuivre, à vos côtés et avec le Gouvernement de la République, ce noble projet à l'échelle du pays, en veillant à sa pérennité et à son efficacité.



## PROJET STATION EAU PRATIQUE (SEP)

Alors que les principales villes de notre pays connaissent un essor rapide. De nouveaux défis émergent, notamment ceux liés au bien-être de nos populations. L'accès à une eau potable en quantité suffisante, de bonne qualité et distribuée de manière continue constitue l'un des enjeux majeurs de ce développement.

Les infrastructures actuelles de production, de stockage et de distribution, fortement sollicitées, montrent aujourd'hui des signes d'essoufflement, révélant la nécessité impérieuse d'investissements structurants et innovants. Face à cette urgence, portée par une pression sociale légitime liée autant au bien-être des citoyens qu'aux impératifs de santé publique, car l'eau est un besoin primaire, il devenait indispensable d'agir rapidement.

C'est dans ce contexte que vous avez procédé, le 28 novembre 2024, à une annonce solennelle lors de votre discours sur l'état de la Nation, révélant le lancement du Projet Station Eau Pratique (SEP).

Le premier prototype, alors en construction sur le site de La Congolaise des Eaux au Plateau des 15 Ans, boulevard Alfred Raoul, constituait la première matérialisation concrète de cette ambition.

La Station Eau Pratique (SEP) se caractérise par :

- le captage de l'eau souterraine ;
- le traitement, le stockage et la distribution, réalisés simultanément sur un même site ;
- la grande facilité de construction ;
- la souplesse d'exploitation ;
- une continuité de service assurée par une double source d'énergie.

Depuis son lancement, le projet a connu un développement remarquable, avec la construction de plusieurs stations SEP à Brazzaville et à Pointe-Noire.

Brazzaville :

Patte d'Oie, Nkombo, Talangaï, Mfilou et Mpissa.

Pointe-Noire :

Tié-Tié, Ngoyo et Km 4.

## PROJET STATION EAU PRATIQUE (SEP)





*Eco Zamba*

Nous entretenons et développons nos forêts,  
pour le bien-être de tous

# **Porter l'énergie de l'avenir**



La Société Nationale des Pétroles du Congo ( SNPC ) est un acteur majeur et incontournable du secteur pétrolier congolais . Elle est un établissement public à caractère industriel et commercial doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Son capital est de 81.334.654.844 F CFA.

Dans le cadre des politiques de Responsabilité Sociétale d'Entreprise, la SNPC a, entre autres pour missions de veiller à la protection de l'environnement. A cet effet, la SNPC s'engage à mener des actions qui contribuent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

C'est dans cette optique que le projet Eco Zamba a été initié. Il consiste à contribuer à l'afforestation de 50 000 hectares de zones de savanes et ainsi, de participer pleinement à la protection de l'environnement.

SCAN ME

